Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212901565-20260427-2026_3_35-DE

MAIRIE
DE
PENCRAN
29800
Tél. : 02 98 85 04 42

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération n° 2026_3_35

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 18 h 30
LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur HERVOIR Stéphane, Maire.

Présents : Stéphane HERVOIR, Jean-Pierre LE BOURDON, Annick JAFFRES, Gérard LE MEUR, Céline BERDER-LANGUENOU, François MOREAU, Viviane BOULC'H, Patrice DENIEL, Amar HEDDADI, Mélanie MALEUVRE, Franck WALLON, Laëtitia MARREC, Daphné HERMES et Loïc TOURBOT.

Excusés : Geneviève WACK (pouvoir à Laëtitia MARREC), Gaëlle QUERE (pouvoir à Annick JAFFRES), James TESSON (pouvoir à Amar HEDDADI) et Roméo AUNAY (pouvoir à Franck WALLON).
Absente : Kira ZAYTSEVA

Secrétaire de séance : Annick JAFFRES

Date de convocation : 22 avril 2026

Objet :
CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Exposé des motifs :

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, peut participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérante de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposé sur délibération du conseil municipal.

Délibération :

Vu le Code générale des collectivités territoriales ;
Vu l'article 1650 du code général des impôts ;

Considérant la population de la commune de Pencran, le conseil municipal droit dresser une liste de 32 noms et propose les noms des titulaires et des suppléants suivants :

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212901565-20260427-2026_3_35-DE

➢ **Titulaires**

MADEC	Guy	5	Rue	Anatole Le Braz
PERON	Gisèle	3	Rue des	Myrtilles
KERMARREC	Daniel	5	Rue	Éric Tabarly
LONGEARD	Sylvie	23	Rue des	Cerisiers
VIGOUROUX	Gaétan	13		Keroullé
REBOUL	Céline	22	Rue	Per Jakes Helias
CRENN	Christian	17	Rue de	Brocéliande
SIMON	Stéphanie	2		Hellez Pella
QUELENNEC	Pierre	20	Rue des	Amaryllis
CORLOBE	Christine	2	Impasse	Ty Marie
PINVIDIC	Yvon	6	Rue	Anjela Duval
TOULLEC	Agnès	20	Rue des	Noisetiers
ABIVEN	Jean-Yves	7	Impasse des	Roitelets
MAGUET	Monique	6	Route de la	Fontaine
CORBE	Frédéric			Logonna-Daoulas
GUEVEL	Margot	6		Lesmoualc'h Bras

➢ **Suppléants**

FITAMANT	Marie-Thérèse	5	Impasse des	Genêts
EMILY	Dominique	9		Lesmoualc'h Bras
CARLIER	Frédéric	14	Rue des	Coquelicots
CASTEL	Hélène	7	Rue des	Noisetiers
CRENN	Jérôme	1	Rue des	Farfadets
EMILY	Myriam	5		Loguellou
FIORE	Patrick	11	Rue de l'	Elorn
DUBERNET	Nathalie	3	Impasse des	Frênes
KEROMNES	Thierry	3	Chemin du	Petit Bois
TOURBOT	Christelle			Poul Ran
PENNANEAC'H	Joël	14	Rue	Éric Tabarly
MOYSAN	Jeannine	1	Route de	Keranhoat
BANNIER	Jean			Ty Menez
CONSEIL	Albert	13		Kermalguen
MOAL	Joseph	11	Allée des	Peupliers
DENIEL	Bernard			La Roche-Maurice

Le conseil municipal
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide

Article unique **: d'approuver cette proposition.**

Pour : 18 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Pour copie conforme au registre,
Le Maire
Stéphane HERVOIR

MAIRIE DE PENCRAN (FINISTÈRE)

La secrétaire de séance
Annick JAFFRES